



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 JUIN 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 61

Votants : 71 (dont 10 procurations)

N° 29

OBJET :

BASE NAUTIQUE
SAINT-CLÉMENT

PROCÉDURE
DE DÉLÉGATION DE
SERVICE PUBLIC
2019

INFRUCTUOSITE

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le :

27 JUIN 2019

Publiée ou notifiée
le :

27 JUIN 2019

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté en session, sous la présidence de M. Frédéric Aguilera.

Présents :

M. Frédéric AGUILERA (à partir de la délibération n°5 et pour la délibération n°3),
Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA (de la délibération n°1 à la n°35 et à partir de la délibération n°40) – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - C. BENOIT (de la délibération n°1 à la n°49 et à partir de la délibération n°52) - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES (de la délibération n°1 à la n°32 et à partir de la délibération n°35) – I. DELUNEL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. DUBESSAY – N. RAY (à partir de la délibération n°6) – J. ROIG - J.M. GUERRE (jusqu'à la délibération n°32) – J.P. BLANC (de la délibération n°1 à la n°45 et à partir de la délibération n°48) - C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE (de la délibération n°1 à la n°8 et à partir de la délibération n°14) – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – F. HUGUET - P. SEMET (de la délibération n°1 à la n°45 et à partir de la délibération n°49) - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la n°31 et à partir de la délibération n°33) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – M. CHARASSE – E. GOULFERT - M. GUYOT – J. BLETTYER - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – C. MALHURET (jusqu'à la délibération n°54) – E. VOITELLIER (à partir de la délibération n°6) – YJ. BIGNON - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL (jusqu'à la délibération n°44) - S. FONTAINE - MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR - M.J. CONTE – C. LEPRAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. F. SENNEPIN à F. DUBESSAY - J. COGNET à MC. VALLAT - H. DUBOSCQ à B. BAYLAUCQ - JD. BARRAUD à JM. LAZZERINI – C. DUMONT à M. CHARASSE – B. KAJDAN à JL. GUITARD - G. MAQUIN à M. GRELET – MC. STEYER à JJ. MARMOL - JP. SALAT à C. BENOIT - C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : MM. J. TERRACOL par G. DEPALLE, Vice-Président.

Mme A. CHAPUIS par MA. LAPRUGNE, Conseillère Communautaire.

Absents excusés : P. MONTAGNER - R. MAZAL, Vice-Président.

M. F. MINARD - C. CATARD – F. BOFFETY - W. PASZKUDZKI, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu le décret n°2016-86 du 01/02/2016 relatif aux contrats de concession,

Vu la convention de délégation de service public (DSP) du 29 juillet 2008 entre le SMAT de la Montagne Bourbonnaise (auquel s'est substituée Vichy Communauté depuis le 1^{er} janvier 2018) et la SARL Aventure Extrême pour la gestion de la base nautique de Saint-Clément et le site de l'accro-branche, conclue pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2015,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 14 juin 2018 décidant du retrait de l'activité accro-branche de la DSP à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 septembre 2018 décidant, d'une part, la prolongation de la convention précitée jusqu'au 31 mars 2019 et, d'autre part, le lancement d'une nouvelle procédure de délégation de service public pour l'exploitation du plan d'eau de Saint-Clément,

Considérant qu'à l'issue des négociations avec les deux soumissionnaires, il n'a pas été possible de conclure du fait de leur incapacité à justifier qu'ils pourront assurer l'ensemble des obligations contractuelles, dès le 1^{er} avril 2019,

Propose au Conseil Communautaire :

- de déclarer infructueux la procédure de délégation de service public,
- d'autoriser le Président ou son représentant, afin d'assurer l'exploitation du site pour la saison 2019, à confier l'exploitation du plan d'eau de Saint Clément par convention d'occupation du domaine public à la suite d'une procédure de mise en concurrence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

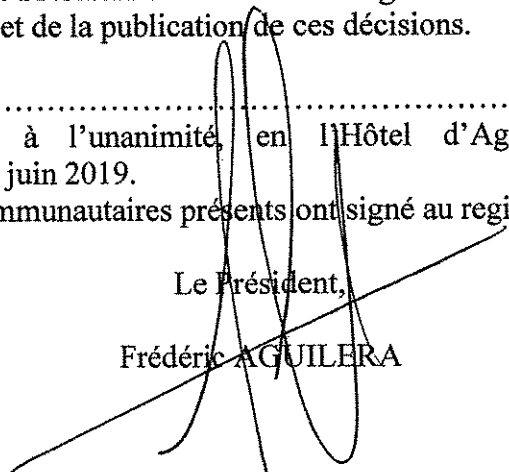
- approuve les propositions susvisées,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 13 juin 2019.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 29 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIN 2019

Objet de l'acte : BASE NAUTIQUE SAINT-CLEMENT - PROCEDURE DE DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC 2019 - INFRUCTUOSITE

.....
Date de décision: 13/06/2019

Date de réception de l'accusé 27/06/2019

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 13JUN2019_29

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190613-13JUN2019_29-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .2

Commande Publique

Délégation de service public

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....
Nom du fichier : 29.pdf (99_DE-003-200071363-20190613-13JUN2019_29-DE-
1-1_1.pdf)

